



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

LD/MJ

Mail : [stm@ploemeur.net](mailto:stm@ploemeur.net)

REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE

### DES ARRETES DU MAIRE

#### ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 30

#### ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 2024 DST 25

#### OBJET : Ecole Notre-Dame du Sacré Coeur

Défilé au centre-ville

Samedi 15 juin 2024

Circulation et stationnement réglementés

#### LE MAIRE,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

**Vu** le Code de la Voirie routière.

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênant.

**Vu** la demande faite par Madame Cécile HOUGUENADE – représentant l'école Notre-Dame du Sacré Coeur – 5 rue Louis Lessart - 56270 PLOEMEUR.

**Considérant** le dispositif de sécurité sur lequel le demandeur s'est engagé par le dépôt d'un guide.

**Considérant** que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

#### Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

#### Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

### ARRETE

**Article 1 :** A l'occasion du défilé organisé par l'école Notre-Dame du Sacré Cœur le samedi 15 juin 2024, l'organisateur est autorisé à occuper le domaine public.

**Article 2 :** La circulation est interdite rue de Quéven, entre la rue Paul Féval et la place Falquérho, de 13h45 à 14h15 pour la mise en place du défilé.

**Article 3 :** La circulation de tous véhicules sera réglementée au passage du défilé à partir de 14h15 selon le parcours cité ci-dessous :

- Rue de Quéven ;
- Rue Louis Lessart ;
- Le long de l'Esplanade de Fermoy ;
- Rue du Fort-Bloqué ;
- Place de l'Eglise ;
- Rue Louis Lessart.

**Article 4 :** un véhicule devra ouvrir le défilé et un second devra le fermer.

**Article 5 :** au passage du défilé, les intersections devront être bloquées par des véhicules ou par la fermeture des barrières du marché. Ces dernières devront être rouvertes immédiatement après.

**Article 6 :** la circulation des véhicules de secours et des bus de transport en commun reste prioritaire par rapport au défilé.

**Article 7 :** la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'organisateur.

**Article 8 :** le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la cheffe de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

1<sup>er</sup> 6 MARS 2024

Claude ORVOINE  
Adjoint au maire  
aux espaces publics et aux mobilités



### Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

### Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex